

Focus Prévoyance

Juillet/Août
2023**Membres d'un conseil de fondation** Pourquoi vous engagez-vous?**Enquête vps.epas sur les conseils de fondation 2023** Des super-héroïnes et des super-héros**L'univers de la prévoyance en 2000 caractères** La liquidation partielle **News** Informations et actualités

Kaspar Hohler
Rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

10 000 capitaines

Le président de la Confédération et ministre des affaires sociales Alain Berset démissionne. Il laisse ainsi à la personne qui lui succédera au Conseil fédéral le soin de défendre une réforme impopulaire de la LPP. Le capitaine quitte ainsi la barre à un moment décisif pour la prévoyance professionnelle.

Mais Alain Berset est-il vraiment le capitaine de la LPP? Non. D'une part (à l'instar de bon nombre de ses prédécesseurs au Département fédéral de l'intérieur), il ne s'est jamais vraiment passionné pour la LPP. D'autre part, et c'est plus important: la LPP n'a pas une mais 10 000 capitaines. Chacune des quelque 1400 caisses de pension en Suisse navigue en grande autonomie et est dirigée par un conseil de fondation dont les membres prennent les décisions les plus importantes.

Pour les institutions collectives, le tableau du bateau prête à confusion. Selon la structure, les PME affiliées sont directement à bord ou naviguent sur des canots plus ou moins grands, avec plus ou moins de liberté selon le navire mère. Qui est le capitaine à bord? Ne nous cassons pas trop la tête à ce propos et intéressons-nous plutôt au matériel de plage: l'heure est aux bateaux gonflables, aux palmes et aux maillots de bain. Profitez de l'été!

Membres d'un conseil de fondation

Pourquoi vous engagez-vous?



«Je m'engage pour une rémunération équitable des avoirs de vieillesse, afin que les jeunes travailleurs ne perdent pas confiance en leur caisse de pension.»

Pablo Zarotti

Président de la commission administrative,
Caisse de pension de Schaffhouse



Joel David Strebel

Membre du conseil de fondation, Fondation de prévoyance
SWISS pour le personnel de cabine

«Je m'engage pour le bien-être de la Fondation de prévoyance du personnel de cabine, avec pour objectif que nous soyons assurés à l'avenir également dans une institution financièrement saine, qui respecte toutes les exigences légales et offre des conditions équitables à tous les acteurs impliqués.»



Christa Mutter

Présidente, CP Freelance

«Le profane est un homme qui se mêle de ses propres affaires», écrivait Max Frisch. Et à plus forte raison la femme! Alors quand je suis confrontée à un nouveau sujet, j'aime approfondir pour mieux comprendre. Il est important pour moi d'offrir une bonne prévoyance même aux bas revenus et d'investir le capital avec soin et de manière durable.»



«La prévoyance professionnelle accompagne les actifs en arrière-plan tout au long de leur vie, et pas seulement à partir de la retraite. La plupart d'entre eux n'en ont toutefois pas conscience. M'engager pour un sujet aussi important me motive énormément.»

Aroldo Cambi

Président du conseil de fondation,
CP CFF

Enquête vps.epas sur les conseils de fondation 2023

Des super-héroïnes et des super-héros



Anne Yammine
Rédactrice «Focus Prévoyance»

Il est difficile de recruter des membres pour les conseils de fondation. Les candidates et les candidats sont rebutés par la complexité de la LPP, ainsi que par la responsabilité financière et réglementaire. Pourtant, il en existe, des super-héroïnes et des super-héros qui dirigent les organes suprêmes de nos caisses de pensions. vps.epas les a interrogés pour la troisième fois en 2023.

Vous vous demandez certainement d'où viennent les superlatifs dans le titre: les membres des Conseils de fondation (CF) suisses sont-ils vraiment des super-héros? Je vous réponds volontiers par l'affirmative. Au cœur de la tourmente du coronavirus, et aussi dans les crises qui ont suivi, le mandat de RS était en fait une «mission impossible». Mais nos super-héroïnes, à travers leur responsabilité et engagement, en ont fait une «mission possible». Il y a deux ans, notre publication sœur «Prévoyance Professionnelle Suisse» a publié une partie «accent» consacrée au CF. Sur la photo de couverture, on voyait une Superwoman au vol rapide et un Superman à l'escalade tout aussi agile. De vrais super-héros, donc! Et qu'en est-il aujourd'hui des CF des caisses de pension suisses (CP)?

En guise de réponse, je me permets de vous présenter les résultats actuels de notre troisième enquête auprès des CF de 2023, comparés à ceux de 2014 et 2018.

D'innombrables questions et les premiers résultats exclusifs

Tournons-nous maintenant vers les quelque 550 membres d'un CF qui ont participé à notre enquête représentative de mi-mars à fin avril 2023. Vous trouverez plus d'informations sur la méthodologie et la conception de l'étude dans l'encadré (voir la page suivante). Je vous présente dans le suit quatre aspects sélectionnés:

- La charge de travail pour les mandats au CF
- Les compensations
- Le vote décisif en cas d'impasse
- La formation initiale et continue

Comparaison des principaux résultats de l'étude

Charge de travail pour les mandats au CF

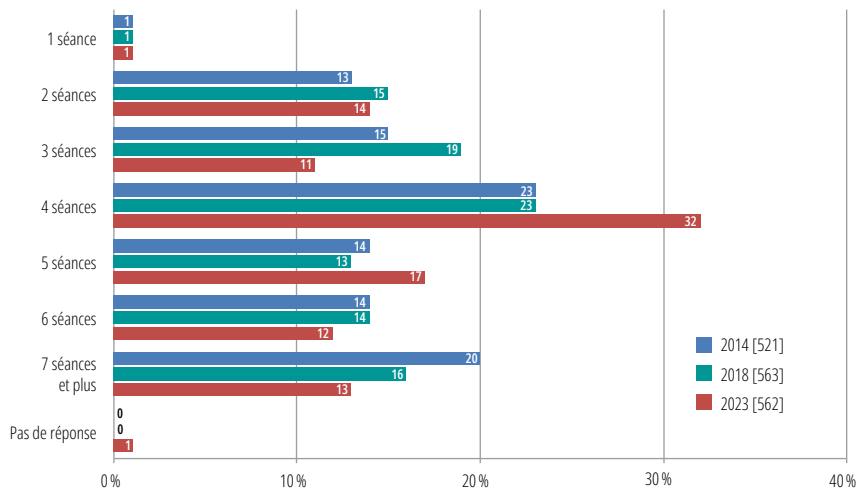
Un quart des personnes interrogées se réunissent deux à trois fois par an. Pour un tiers, ce sont quatre réunions. Pour 40 %, cinq à sept séances figurent à l'agenda, et pour 13 % sept et plus (voir graphique «Nombre de réunions de l'ensemble du conseil de fondation»). En moyenne, les réunions durent quatre heures et demie. Deux tiers des membres du conseil de fondation peuvent les comptabiliser comme temps de travail.

Compensations financières

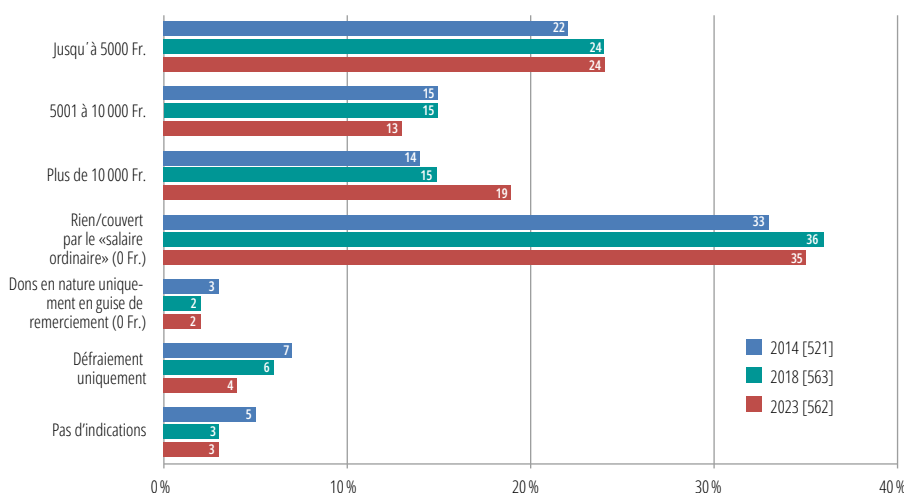
Un quart de notre échantillon reçoit une compensation resp. indemnité allant jusqu'à 5000 francs par an. 10 % touchent entre 5000 et 10 000 francs. 20 % plus de 10 000. Pour un tiers de tous les membres d'un CF, il n'y a pas d'indemnités ou le tout est couvert par le «salaire ordinaire» (voir graphique «Compensations financières»). Un petit groupe de 6 % reçoit une indemnité en nature ou sous forme de défraiement.



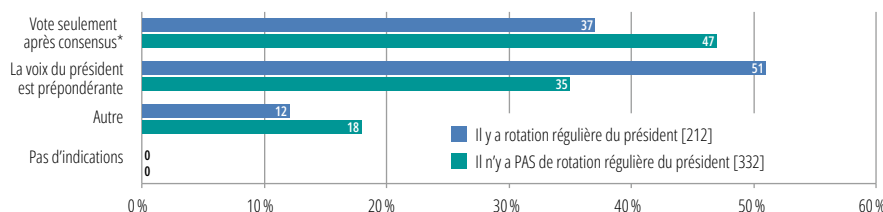
Nombre de réunions de l'ensemble du conseil de fondation



Compensations financières

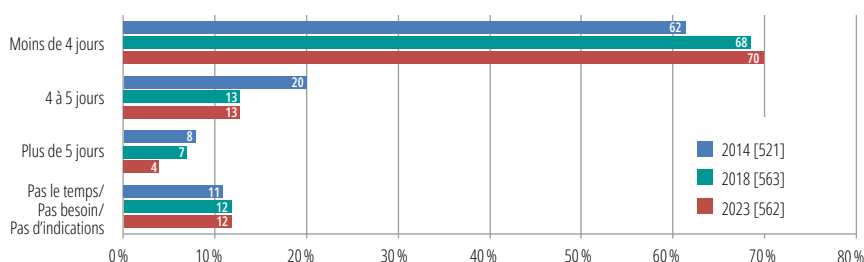


Gestion des situations d'impasse



*Texte exact: Nous votons seulement lorsque nous nous sommes mis d'accord sur un résultat commun.

Temps investi dans la formation initiale et continue



En valeur moyenne en 2023, les indemnités tournent autour de 6300 francs. Cela représente une augmentation de plus de 1300 francs par rapport aux précédents sondages de 2014 et 2018. La médiane est significativement plus basse: 750 (2014), 1000 (2018) et 1350 francs (2023). Elle a tout de même presque doublé au fil des ans (de 2014 à 2023).

Expériences et comportement lors de votes en cas d'impasse
Nous avons demandé aux membres du CF si leur président pouvait trancher en cas d'impasse lors des décisions soumises au vote. Nous avons également posé la question d'une alternance régulière à la présidence entre les salariés (SAL) et les employeurs (EMP). Si aucune rotation à la présidence n'est prévue en cas de vote décisif, il est théoriquement possible d'annuler la parité entre partenaires sociaux (voir graphique «Gestion des situations d'impasse»).

Formation initiale et continue

70 % des répondants investissent moins de quatre jours par an dans leur formation de base et continue. Le nombre de membres du CF qui y consacrent quatre à cinq jours a diminué de 20 % (2014) à 13 % (2018 et 2023) (voir graphique «Temps investi dans la formation initiale et continue»). Quatre cinquièmes des coûts de formation initiale et continue des membres du CF sont pris en charge par leur CP.

Une dernière question axée sur la surveillance

Enfin, comme dernier point de notre questionnaire, nous voulions connaître l'opinion au sujet du système de surveillance dans le 2^e pilier. 66 % des sondés trouvent le système de surveillance et les autorités de surveillance directe globalement adéquats. La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS) s'en sort un peu moins bien, puisqu'elle ne remplit une fonction importante que pour 37 %. Près de 20 % des membres d'un CF estiment que la surveillance s'immisce trop dans l'autonomie des CP.

Autres publications et présentations des résultats de l'étude prévus

L'enquête sur les CF de 2023 contient une foule d'autres thèmes pertinents. D'autres résultats de l'étude seront présentés lors de diverses formations et conférences à venir de vps.epas.

Méthodologie et conception de l'étude

vps.epas a mené du 14 mars au 25 avril 2023 une enquête représentative auprès des membres des conseils de fondation suisses par l'intermédiaire de l'institut d'études de marché et de recherche sociale TransferPlus. Les participants à l'enquête pouvaient remplir le questionnaire en ligne ou sur papier. Au total, 562 personnes ont renvoyé le questionnaire.



L'univers de la prévoyance en 2000 caractères

La liquidation partielle

Comme pour presque tout dans la prévoyance professionnelle, il existe également des règles strictes concernant le mystère de la liquidation partielle, auxquelles la caisse de pension peut se référer. Depuis 2005, chaque institution de prévoyance doit légalement avoir en réserve un «règlement de liquidation partielle», qu'elle peut consulter au besoin. Ce règlement définit les conditions dans lesquelles se produit une liquidation partielle, la date de référence applicable et le déroulement de la procédure. La responsabilité de l'exécution incombe à l'organe suprême, à savoir au conseil de fondation.

Une caisse perd des assurés

Mais de quelle dissolution partielle est-il ici question? Une liquidation partielle doit être distinguée de la liquidation totale, quand une caisse de pension disparaît complètement ou est dissoute. Une liquidation partielle peut survenir quand une part importante de l'effectif quitte la caisse en même temps, autrement dit quand les assurés sont nombreux à partir d'un coup. La cause la plus fréquente en est la vente d'une entreprise. Une restructuration ou une faillite d'une partie de l'entreprise peuvent également entraîner une liquidation partielle. Dans le cas des institutions collectives ou communes, les changements d'affiliation entraînent parfois une liquidation partielle.

Calculer l'indemnité de sortie

Quand un effectif quitte une caisse de pension, les assurés ont droit à leur prestation de libre passage individuelle, mais aussi à un pourcentage supplémentaire de la fortune de la caisse, y compris les réserves et les fonds libres. Ce calcul des réserves est délicat et il est généralement réalisé par un expert en caisses de pension. La situation devient gênante quand la caisse présente un découvert. Les prestations de libre passage des assurés sont alors réduites en conséquence.

Sorties et retraits

Une liquidation partielle peut parfois avoir des conséquences dramatiques pour une fondation et la déséquilibrer financièrement, par exemple quand une grande partie des assurés actifs quitte la caisse et qu'il ne reste pratiquement plus que des retraités. La mise en balance des droits des assurés qui quittent la caisse et de la «sauvegarde des intérêts» des assurés restants est donc toujours difficile: en résumé, les deux groupes veulent obtenir une part aussi substantielle que possible du gâteau, raison pour laquelle de nombreuses procédures de liquidation partielle se terminent en justice.



Commissions de prévoyance à la CPE

Elaboration et responsabilisation

La tâche d'une commission de prévoyance consiste en premier lieu à statuer sur la prévoyance professionnelle au sein de l'entreprise dans le cadre d'un partenariat social. Les commissions de prévoyance servent à l'exercice des droits de participation légaux des salariés et se composent d'un nombre égal de représentants des salariés et de l'employeur.

Comme la caisse de prévoyance commune représente plus de 95 % de la CPE, nous nous focalisons dans cet article sur les commissions de prévoyance «d'entreprise». Les commissions de prévoyance des caisses de prévoyance individuelles, de groupement et de groupe au sein de la CPE ont des tâches et des compétences décisionnelles supplémentaires pour la gestion qui leur incombent.

Les commissions de prévoyance se composent du même nombre de représentants des salariés et de représentants de l'employeur. En règle générale, elles comptent au minimum quatre et au maximum dix membres. Dans les petites entreprises, il est possible de n'avoir qu'un représentant des salariés et un représentant de l'employeur.

Si une entreprise, un groupement ou un groupe d'entreprises ne dispose pas d'une commission de prévoyance, les droits de participation reviennent directement aux salariés.

Les représentants des salariés sont élus par le personnel, l'employeur étant chargé d'organiser les élections. Les salariés assurés auprès de la CPE ont le droit de vote et sont éligibles. L'entreprise désigne ses représentants parmi les assurés. Après l'élection, la commission de prévoyance se constitue elle-même et élit un président ou une présidente. La commission de prévoyance siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au minimum une fois par an.

La durée du mandat des membres de la commission de prévoyance est de trois ans; ils peuvent être réélus à l'expiration de ce mandat. Si un membre quitte l'entreprise et qu'aucun membre suppléant n'a été élu, il faut procéder à une élection de remplacement.

Tâches

Les commissions de prévoyance sont compétentes pour les questions de prévoyance professionnelle spécifiques à l'entreprise. La priorité est donnée à la définition de la solution de prévoyance, c'est-à-dire du plan de prévoyance qui définit l'étendue des prestations et le montant des cotisations. Les représentants des salariés sont de plus les interlocuteurs du personnel pour les questions et les demandes relatives à la prévoyance.

Droits des commissions de prévoyance d'entreprise

- Définition des caractéristiques du plan ou des plans de prévoyance propres à l'entreprise (personnes concernées, salaire déterminant, coordination, barème d'épargne, financement, etc.);
- Droit de proposition et élection des représentants des salariés au Conseil de fondation de la CPE;
- Soumission de propositions au Conseil de fondation;
- Décision sur l'utilisation des éventuels excédents attribués collectivement aux assurés de l'entreprise;
- Participation au choix et au changement d'institution de prévoyance.

Obligations des commissions de prévoyance d'entreprise

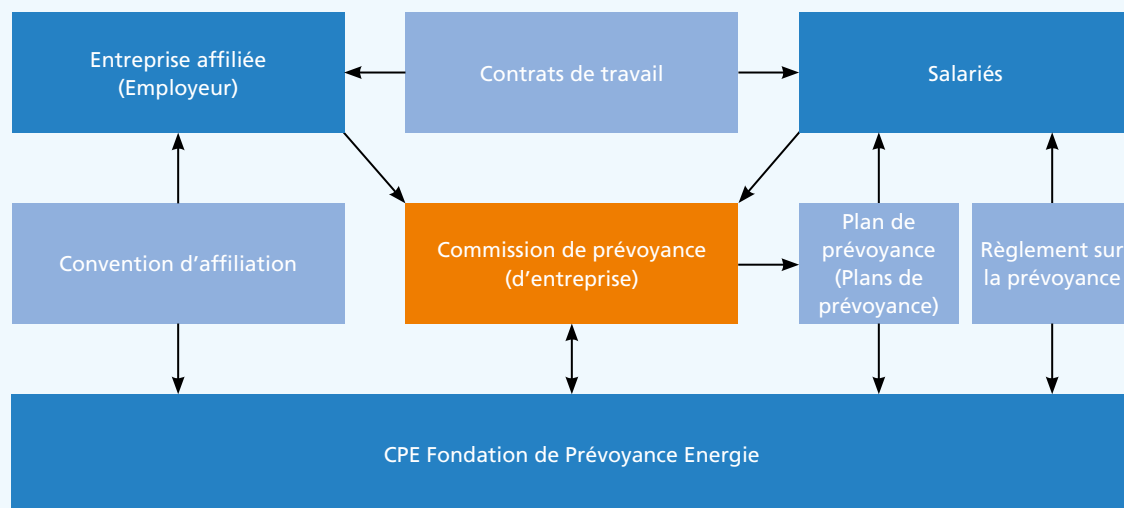
- Informer les assurés sur leur activité et les conseiller sur les questions de prévoyance;
- Respect de l'obligation de garder le secret vis-à-vis de tiers (art. 86 LPP).

Informations complémentaires:

[Règlement sur la participation](#)



La commission de prévoyance dans l'organigramme



Caisses de prévoyance individuelles, de groupement et de groupe

Si une entreprise, un groupe ou un groupement d'entreprises constitue sa propre caisse de prévoyance au sein de la CPE, une commission de prévoyance doit impérativement être créée. Par rapport à une commission de prévoyance d'entreprise, une telle commission de prévoyance a un éventail de tâches élargi.

Tâches élargies des commissions de prévoyance dans les caisses de prévoyance individuelles, de groupement et de groupe

- Décision sur le montant de la rémunération des avoirs d'épargne et sur l'utilisation des fonds libres; (dans le cadre des directives du Conseil de fondation);
- Définition de mesures de stabilisation et d'assainissement (dans le cadre des directives du Conseil de fondation);
- Constatation d'une liquidation partielle de la caisse de prévoyance.

Dans la caisse de prévoyance commune de la CPE, ces tâches ressortissent au Conseil de fondation.

Informations complémentaires:

[Règlement sur l'élection et l'organisation de la commission de prévoyance](#)



Communiquez à la CPE les coordonnées des membres de votre commission de prévoyance et signalez immédiatement les mutations. Nous pourrions ainsi nous assurer que les membres de votre commission de prévoyance reçoivent des informations importantes, que nous les invitons à nos séances d'information et que nous leur envoyons régulièrement «Focus Prévoyance».

Nous demeurons volontiers à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Contact: Thomas Reinhart
reinhart@pke.ch, +41 44 287 92 32

CPE Fondation de Prévoyance Energie

Freiutstrasse 16
8027 Zurich
www.pke.ch

Téléphone 044 287 92 92
info@pke.ch

Actualités

Espérance de vie

Allongement prévu dans le monde

Dans les prochaines années, l'espérance de vie devrait s'allonger grâce aux nouvelles avancées médicales. Certains facteurs freineront néanmoins cette évolution, selon la dernière étude des experts du Swiss Re Institute. L'espérance de vie moyenne est de 84 ans au Japon et en Suisse, soit environ 14 années de plus qu'en 1960. Les progrès dans le domaine de la santé cardio-vasculaire, un mode de vie plus sain et l'accès à un système de santé bien financé expliquent cet allongement de l'espérance de vie.

Taux hypothécaire de référence

Il se situe désormais à 1.5 %

Le taux hypothécaire de référence valable pour la détermination des loyers dans toute la Suisse a augmenté de 0.25 point de pourcentage par rapport à sa dernière publication et se situe désormais à 1.5 %, communique l'Office fédéral du logement (OFL).

PIB

Croissance au 1^{er} trimestre

Le produit intérieur brut (PIB) de la Suisse corrigé des effets des événements sportifs a progressé de 0.5 % au 1^{er} trimestre 2023 après avoir stagné à 0.0 % au 4^e trimestre 2022. La demande intérieure a été soutenue. Grâce à la hausse des exportations de marchandises, l'industrie manufacturière a elle aussi légèrement progressé, selon le communiqué du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).

Prix à la consommation

Hausse de 0.3 % en mai

En mai 2023, l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 0.3 % par rapport au mois précédent pour s'établir à 106.3 points (décembre 2020 = 100 points). Par rapport au mois correspondant de l'année précédente, le renchérissement s'est chiffré à 2.2 %. Ces chiffres ont été établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS).



AVS

Le nombre de bénéficiaires a augmenté en 2022

En décembre 2022, 2 505 000 personnes en Suisse ou à l'étranger ont touché une rente de vieillesse et 212 000 une rente de survivant. Par rapport à l'année précédente, le nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse a augmenté de 1.4 %, soit 34 000 personnes. En 2022, les assurés ont versé des cotisations pour un montant de 36.3 milliards de francs. La Confédération, deuxième source de financement en importance, a versé 9.7 milliards. Le point de TVA prélevé en faveur de l'AVS a rapporté 3.2 milliards de francs. C'est ce qui ressort de la statistique de l'AVS de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

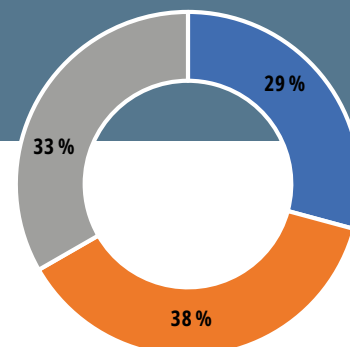
QUESTION DU MOIS

Institutions collectives et communes

Règles actuelles insuffisantes

La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS) demande des dispositions légales spécifiques pour les institutions collectives et communes (ICC). En juin, dans la question du mois, nous vous avons demandé ce que vous en pensiez. La réponse qui a recueilli le plus de suffrages est que les règles actuelles ne tiennent pas compte des spécificités des ICC.

- Non, nous avons déjà assez de réglementation
- Oui, les règles actuelles ne rendent pas justice aux particularités de la SGE
- La surveillance devrait simplement faire un meilleur usage des instruments existants



Participez à la nouvelle question du mois:

Alain Berset a démissionné de son poste de ministre des Affaires sociales à la fin de l'année. Qui doit reprendre son poste?

VOTEZ >

Actualités

AI

9.7 milliards de francs de prestations

En 2022, l'assurance-invalidité fédérale (AI) a octroyé des prestations à environ 432 000 personnes. Elle a clôturé l'année sur des dépenses de 9.7 milliards de francs. Les rentes ont constitué la plus grande partie des dépenses avec 5.4 milliards de francs. Sur les 248 100 rentes d'invalidité versées, environ 220 400 l'ont été en Suisse et 27 700 à l'étranger. Les mesures de réadaptation ont bénéficié à 210 600 assurés pour un coût d'environ 1.9 milliard de francs. 106 500 prestations ont été fournies dans le cadre de mesures médicales (essentiellement à des enfants atteints d'infirmités congénitales), et des moyens auxiliaires ont été remis à 65 100 personnes. L'AI a fourni à 51 100 personnes des prestations visant la réadaptation professionnelle pour un montant de 834 millions de francs. C'est ce qui ressort de la statistique de l'AI de l'OFAS.

Personnalité

Le conseiller fédéral Berset se retire à la fin de l'année

Alain Berset a justifié le moment de l'annonce de sa démission par le fait qu'après le troisième oui à la loi Covid 19, la pandémie était à ses yeux maîtrisée. Il est fier de beaucoup de choses et a peu de regrets. «Je crois que j'ai fait ce que j'ai pu», a déclaré Berset aux médias. En tant que ministre de la santé, il a maîtrisé une «crise réelle qui a touché tout le monde.» Avec un engagement aussi total, il faut renoncer à d'autres choses, a ajouté Berset. «Ma vie a changé depuis mon élection il y a onze ans.» Il savait cependant dans quoi il s'engageait. Berset s'est montré fier d'avoir défendu 29 objets de votation. Il a souligné cette «participation active à la démocratie directe». Par ailleurs, le dialogue, les discussions entre les institutions et avec la population ont également été importants pour lui. (ats)



Plus des deux tiers des Suisses et des Suissesses **s'inquiètent du renchérissement**. Les prix de l'énergie et les dépenses pour les vacances pèsent notamment sur les portemonnaies.

C'est ce que montre une enquête représentative conduite par comparis.ch. 69 % de la population s'inquiète de l'inflation en Suisse, 71 % du renchérissement mondial. Les personnes interrogées citent principalement la forte hausse des primes d'assurance-maladie comme raison essentielle des perspectives financières pessimistes.

Parce qu'il voulait **améliorer sa retraite grâce au commerce de marijuana**, un homme âgé de 82 ans a été condamné à une peine avec sursis de deux ans en Frise orientale. Le tribunal d'Aurich a jugé que cet ancien marin était coupable d'infractions à la loi sur les stupéfiants. Auparavant, le retraité avait fait des aveux. Il avait négocié plusieurs douzaines de grammes de marijuana. Comme raison, le retraité avait indiqué qu'il ne s'en sortait pas avec sa retraite d'environ 800 euros, après avoir navigué pendant 35 ans, en partie comme capitaine.

Combien d'argent est suffisant? C'est la question que l'autrice et journaliste Mareice Kaiser a posé à des personnes dans des situations financières différentes et les réponses qu'elle a obtenues sont intéressantes:

«moins il y avait d'argent, plus les gens étaient disposés à dire: ce que j'ai est finalement suffisant. Alors que les personnes ayant beaucoup d'argent ne savent pas vraiment qu'en faire.»

L'Allemand Kürsat Yildirim dit Chico n'avait rien, il prenait de la drogue et ne pouvait pas tomber plus bas. C'est alors qu'il a gagné 9.9 millions d'euros au loto. Dans un entretien, ce millionnaire du loto estime: **«Il est plus simple de vivre sans argent.»** «Autrefois, je me moquais de tout, je n'avais pas de soucis, pas de problèmes. Maintenant, je suis millionnaire, une personne publique, tout le monde me reconnaît. Je dois sans cesse faire attention quand je me déplace. Au bistro, ils te mettent quelque chose dans ton verre, te dépouillent ou te prennent ta montre.» Autrefois, il ne se retournait qu'une seule fois. Aujourd'hui, il regarde dix fois avant d'entrer ou de sortir de chez lui. Chico n'arrêtera jamais le loto: «Dernièrement, j'ai dépensé 2000 euros pour un ticket. Pourquoi? Parce que le jackpot était de 100 millions d'euros.»

Actualités

Caricature du mois



Réforme LPP

L'alliance dépose le référendum

C'est presque trois fois plus que ce qui était requis: l'alliance contre la réforme prévue de la LPP a récolté pas moins de 141 726 signatures et a déposé son référendum. En plus des syndicats, du PS et des Vert-e-s, des magazines politiquement indépendants de défense des consommatrices et consommateurs ont eux aussi contribué à la récolte contre les baisses de rentes.

Performance

Seules les actions suisses ont enregistré une performance négative en mai

Les caisses de pensions de l'échantillon UBS ont enregistré en mai une performance moyenne de 0.03 % après déduction des frais. Le rendement depuis le début de l'année s'inscrit à 2.8 %. Le rendement annualisé est de 2.9 % depuis le début du baromètre en 2006. En mai, seules les actions suisses ont affiché une performance négative, à -1.9 %. Les autres classes d'actifs ont terminé le mois en hausse avec des performances allant de 0.2 % pour l'immobilier à 2.1 % pour les hedge funds.



Aperçu des thèmes

Le numéro de septembre aura pour thème «Risques et prestations».



vps.epas

vps.epas-Mise au point

Manifestation d'aide à la responsabilité
propre dans le 2^e pilier

**Vendredi 24 novembre 2023,
Yverdon-les-Bains**

Egalement
réservable en
live streaming

Notre séminaire d'automne se penche sur les problèmes et les interrogations qui préoccupent actuellement les gens de terrain et fournit des suggestions pour les appréhender. Les questions pratiques de mise en œuvre et les études de cas figurent au centre des conférences.

Contenu et intervenantes

Le programme détaillé suivra en juillet 2023.

Groupe cible

La manifestation s'adresse aux organes de direction des institutions de prévoyance ainsi qu'aux organes de révision, actuaires-conseils et toute autre personne soutenant les membres de conseil de fondation et directeurs de caisses de pensions dans leurs responsabilités de gestion.



Vous trouverez de plus amples informations sur vps.epas.ch.
Sous réserve de modifications du programme.

Lieu
Grand Hôtel des Bains,
Avenue des Bains 22,
1401 Yverdon-les-Bains

Livestream à la plateforme
de formation vps.epas

Heure
08h30 – 12h45,
suivi par le repas de midi

**Coûts, credit points et
inscription sur vps.epas.ch**

Renseignements
Simone Ochsenbein
+41 (0)41 317 07 23
so@vps.epas.ch
vps.epas.ch

Partenaires/Credit Points

